

# MAIRIE d'EPEGARD

## Compte rendu conseil municipal

**Séance du 21 septembre 2020**

**Présents** : MM Pascal DEMARE, Jean-François PAYAN, Mme Catherine COTTIN, MM Reynald LAMY, David BESSIN, Christophe LECLERE, Michaël DELAIR, Guillaume PAYAN, Patrick GEZOLME, Mmes Chantal DURAND, Jessica LEROUGE,

**Excusés** : MM Burel (pouvoir M. Demare), Lefort.

**Absente** : Mme Martin

En préambule, il est donné lecture de la lettre de démission de M. Denis GALY réceptionnée en mairie le 09 juillet 2020.

Le conseil prend acte de cette décision qui a été transmise à la Préfecture de l'Eure.

### ➤ **Convention avec la ville du Neubourg concernant le terrain de football**

Monsieur le maire rappelle que lors de la séance du 18 novembre 2019, le conseil municipal avait refusé de valider la convention présentée par la ville du Neubourg, sans concertation avec la commune d'Épégard, concernant l'utilisation du terrain de football.

Un nouveau projet a été rédigé qui sera proposé au conseil municipal du Neubourg.

Le conseil, après délibération, valide le texte proposé

### ➤ **Devis divers**

- Salle polyvalente Francis Talon : installation d'un système d'alarme. Le conseil valide le devis de la société SOLTYS pour un montant de 3 592 € HT. Le coût d'une option caméra extérieure va être demandé pour envisager cette installation.

- Eglise : Une dégradation importante à l'arrière de l'édifice a été constatée (châssis cassés, maçonnerie à refaire, reprise de la toiture à envisager ultérieurement). Le conseil valide les devis suivants :

Châssis : société HEURTEVENT pour un montant de 720 € HT

Maçonnerie : entreprise GOUEL pour un montant de 2 015 € HT

- Cimetière : Monsieur le maire rappelle que la restauration du mur du cimetière a été entreprise depuis plusieurs années. Il rappelle qu'une somme a été inscrite au BP 2020 pour un nouveau tronçon de réfection. Le conseil valide à cet effet le devis de l'entreprise GOUEL pour un montant de 2 620 € HT.

- Bâtiment contigu à l'école (ex bibliothèque) : Cet espace va être destiné aux enseignants en tant que salle de repos et de réunion. Il est nécessaire pour cela de revoir les menuiseries (4 fenêtres PVC avec volets électriques, double porte et 4 châssis). Le conseil donne son accord et valide le devis de l'entreprise HEURTEVENT pour un montant de 8 152 € HT

- Mairie : Le conseil donne son accord pour des travaux de peinture à effectuer dans le secrétariat et valide le devis de l'entreprise DAVOUST pour un montant de 880 € HT

### ➤ **Repas des aînés**

Au vu du contexte sanitaire et de la trop grande incertitude pour la fin de l'année, le conseil décide de ne pas organiser le traditionnel repas de fin d'année.

Toutefois, afin de ne pas oublier nos aînés, le conseil décide d'offrir à chaque habitant, âgé de 65 ans et plus au 31 décembre 2020 et domicilié dans la commune, un bon d'achat d'une valeur de 30 € à valoir à « La Ferme Charcutière » à Épégard. Les modalités de distribution de ces bons seront définies par la commission des affaires sociales.

## ➤ Heures complémentaires attribuées à M. Dominique BERTRAND

Considérant que la durée hebdomadaire de service de M. Dominique BERTAND est fixée à 18/35<sup>ème</sup> ;

Considérant que cette durée hebdomadaire est annualisée ;

Considérant que M. Dominique BERTRAND effectue 20/35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre et 16/35<sup>ème</sup> du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars ;

Considérant que M. Dominique BERTRAND fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020 ;

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de verser à M. Dominique BERTRAND les heures complémentaires réalisées en juillet et août qui ne pourront être compensées en novembre et décembre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- dit que M. Dominique BERTRAND doit percevoir les heures complémentaires effectuées en juillet et août, à savoir 2 heures hebdomadaires.

- dit que le nombre total d'heures est donc de 17h 30

- précise que ces heures complémentaires seront versées sur le salaire d'octobre

## ➤ Compte rendu travaux réalisés

- Travaux voirie rue du Cornet Peuton : 6 067,20 € TTC à la charge de la commune
- Travaux voirie rue de Fosse Marie (portion entre la rue René Lothon et la route de la Neuville) : les travaux à hauteur de 47 727 € sont pris en charge totalement par la communauté de communes.
- Travaux de voirie rue des Canadiens : prise en charge totale par la communauté de communes pour un montant d'environ 13 000 €
- Monsieur le maire remercie Jean-François Payan, Christophe Leclere, David Bessin et ses fils, Kamel Ziani (l'agent communal) pour l'important travail effectué au cours de l'été pour l'abattage de la haie de la cour de l'école et la pose de la nouvelle clôture.

## ➤ Questions diverses

- M. Bessin souligne la nécessité de curer la mare dénommée « La Bonne Mare » : enrochement qui s'effondre, envahissement de nénuphars... Il est convenu d'étudier des travaux de curage.
- M. Lamy évoque l'idée d'une décoration de Noël autour de la salle polyvalente et de la mairie. Une demande de devis sera faite pour une location ou une acquisition de matériel. M. Delair va se rapprocher d'un fournisseur
- Une prime sera accordée (modalité à voir ultérieurement) à M. Ziani pour son implication en dehors de ses heures de travail.
- M. JF Payan indique qu'il conviendrait de faire des plantations paysagères autour de la nouvelle clôture de l'école. Il est proposé des orangers du Mexique.
- Mme Lerouge fait état de l'annulation, en raison du covid, de différentes manifestations organisées par le comité des fêtes :  
Sous réserve de nouvelles restrictions, seraient maintenus :
  - le marché de Noël prévu le 17 novembre (avec protocole strict, notamment régulation des flux, sens de circulation, maximum de 50 personnes visiteurs et exposants confondus)
  - Noël des enfants le 12 décembre avec une remise de cadeaux mais pas de spectacle.Mme Lerouge fait part également de la création d'une nouvelle association « le monde féérique » association regroupant 5 assistantes maternelles et accueillant 4 enfants par assistante. Elle souhaiterait disposer de la salle associative le mardi matin. Le conseil donne son accord.
- Mme Lerouge fait remarquer que l'abri bus devant l'école est trop loin de l'arrêt du bus, le chauffeur ne s'arrête pas si les enfants ne sont pas au bord de la route. Cela les oblige à ne pas s'abriter par temps de pluie.  
Son déplacement, voire son remplacement, va être envisagé.

- M. Leclere indique que des chauffeurs roulent à trop grande vitesse dans la rue de l'école et représentent un danger. M. Demare va voir les chauffeurs concernés.
- Mme Cotin rappelle qu'un conservatoire de pommiers sur l'herbage rue de l'école a été envisagé et souhaite que le conseil commence à y travailler et réfléchir au nouvel emplacement du monument aux morts. Une visite sur le terrain pourrait être faite un samedi matin.
- M. Demare donne compte rendu d'une récente réunion concernant la déviation. Celle jusqu'à présente envisagée ne se fera pas, il s'agirait maintenant seulement d'un contournement du Neubourg. Des propositions d'aménagement pourraient nous être faites sur la départementale. Monsieur le maire donnera plus d'informations lorsque le projet sera plus avancé.

**FIN DE SEANCE**